

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29.03.01 Convocation du 22.03.01

Compte rendu affiché 30 mars 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : REPRESENTANTS
au CONSEIL d'ADMINISTRATION
du COLLEGE Jean RENOIR.**

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ et OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mlle ZUILI, MM. GOSSET, FERNANDES, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR,

<u>Nombre de conseillers</u>	
------------------------------	--

en exercice : 29

présents : 26

votants 29

Absents représentés :

M. AUROY par M. GOSSET - M. CHRETIN par M. GONDELAUD
- Mme DURAND par Mme WYMAN.

Monsieur le Maire rappelle que le décret 85-924 du 30 Août 1985 prévoit la mise en place des Conseils d'Administration des Collèges.

Il précise que l'article 11 dudit décret détermine précisément la composition du Conseil d'Administration des Collèges de plus de 600 élèves.

Il indique qu'en conséquence, il convient de désigner 2 représentants (et leur suppléant respectif) pour siéger au conseil d'administration du Collège Jean Renoir, comme délégués de la commune de Neuville-sur-Saône.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-7,
- Vu le résultat des élections municipales du 11 mars 2001,
- Procède à l'élection au scrutin secret et constate que les candidats ont obtenus 29 voix chacun,
- Désigne pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Jean RENOIR :

Titulaires

Jean-Claude OLLIVIER

Valérie GLATARD

Suppléants

Paul LAFFLY

Martial GONDELAUD

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 29 Mars 2001

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 3 avril 2001

- de la publication le 4 avril 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 3 avril 2001